



# **Rapport annuel du Comité 2022**

**sur la 98<sup>e</sup> année associative à l'occasion de  
l'assemblée des membres du vendredi  
2 juin 2023 à Zurich**

[www.poursuite-faillite-offic.ch/fr/](http://www.poursuite-faillite-offic.ch/fr/)

## **Registres et domaines d'activité**

### **Regroupements (titre, table des matières, indication de la page)**

|   |   |
|---|---|
| <b>Généralités</b>  | 4 |
| <br>  |   |
| <b>1<sup>re</sup> partie: Événements de l'année associative écoulée</b>                 |   |
| 1.1. 97 <sup>e</sup> assemblée des membres à Locarno                                    | 4 |
| <br>  |   |
| <b>2<sup>e</sup> partie: Organes</b>  |   |
| 2.1. Composition du personnel, y compris l'organe de révision                           | 5 |
| 2.2. Informations internes  | 5 |
| 2.3. Personnel  | 5 |
| 2.4. Membre honoraire   | 5 |
| 2.5. Personnel au sein des commissions (nouveau membre)                                 | 6 |
| 2.6. Personnel au sein des commissions (démissions)                                     | 6 |
| 2.7. Réviseur (démission)   | 6 |
| 2.8. Réviseur (nouveau membre)  | 6 |
| <br>  |   |
| <b>3<sup>e</sup> partie: Comptes rendus des divisions</b>                               |   |
| <b>3.1. Présidence</b>  |   |
| 3.1.1. SVIT Multimedia  | 6 |
| 3.1.2. Minimum vital au sens du droit des poursuites                                    | 6 |
| 3.1.3. Comptes annuels 2022 et budget 2024  | 7 |
| 3.1.4. Assemblées annuelles des membres collectifs                                      | 7 |
| 3.1.5. Activités extérieures du Comité  | 7 |
| 3.1.6. Collaboration avec La Poste suisse   | 7 |
| 3.1.7. Procédure de consultation  | 7 |
| <br>  |   |
| <b>3.2. Droit et politique</b>  |   |
| 3.2.1. Procédure d'annulation des dettes en souffrance                                  | 8 |
| 3.2.2. Réduction des émoluments en matière de poursuite et de faillite                  | 8 |
| 3.2.3. Prise en compte des impôts dans le minimum vital au sens du droit des poursuites | 8 |
| <br>  |   |
| <b>3.3. Membres</b>   |   |
| 3.3.1. École spécialisée  | 8 |
| 3.3.2. Examen professionnel supérieur   | 9 |
| 3.3.3. Perspectives pour l'année scolaire 2023/24                                       | 9 |
| 3.3.4. Séminaire de formation continue à Lausanne                                       | 9 |
| 3.3.5. Séminaires de formation continue GIR   | 9 |
| 3.3.6. GIR: application d'urgence   | 9 |

|             |                            |    |
|-------------|----------------------------|----|
| <b>3.4.</b> | <b>Relations publiques</b> |    |
| 3.4.1.      | Petit commentaire ORFI     | 10 |
| 3.4.2.      | Bulletins LP               | 10 |
| 3.4.3.      | Commission TIC             | 10 |
| 3.4.4.      | Matériel publicitaire      | 10 |

**4<sup>e</sup> partie: Statistiques en matière de LP**

|      |  |    |
|------|--|----|
| 4.1. | Informations générales sur les chiffres des poursuites | 10 |
| 4.2. | Informations générales sur les chiffres des faillites  | 11 |

**5<sup>e</sup> partie: Perspectives et conclusion**

|      |   |    |
|------|---|----|
| 5.1. | Assemblée des membres 2024 à Saint-Gall | 12 |
| 5.2. | Remerciements                           | 12 |
| 5.3. | Conclusion                              | 12 |

## Rapport annuel du Comité central, année associative 2022

Chers représentants du Tribunal fédéral suisse, chers représentants de l'Office fédéral de la justice, chers représentants des autorités cantonales de surveillance, chers représentants du monde politique, chers membres d'honneur, chers délégués et invités, chers membres de l'association, chères lectrices, chers lecteurs,

### Généralités

Conformément à l'art. 12 des statuts, nous soumettons le rapport annuel suivant aux membres de la Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse, en leur proposant de l'approuver lors de la 98<sup>e</sup> assemblée des membres du vendredi 2 juin 2023, à Zurich.

Le présent rapport annuel renseigne sommairement sur les activités du Comité central durant l'année associative (écourtée) 2022. Suite à la modification des statuts décidée le 10 septembre 2021 et du changement de l'année associative qui en a découlé (celle-ci va désormais du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre et non plus du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril), la période sous revue n'a duré que huit mois. Elle doit permettre aux membres, aux autorités de surveillance, aux politiciens ainsi qu'au public intéressé de prendre connaissance du grand nombre d'activités du Comité central.

Comme à l'accoutumée, nous renonçons à examiner en détail la situation générale mondiale et à nous exprimer à ce sujet dans ce rapport.

### 1. Événements de l'année associative 2021/2022

*«Je n'aime rien tant que les personnes joyeuses»*  
Theodor Fontane

- 1.1. Les participants garderont un souvenir inoubliable non seulement du magnifique temps automnal à l'occasion de la 97<sup>e</sup> assemblée des membres à Locarno, mais aussi de l'hospitalité, du charme méridional irrésistible et de la nature spontanée, franche et joyeuse de nos collègues tessinois. L'excursion en bateau sur l'«Isole di Brissago» organisée le samedi restera également dans toutes les mémoires.

## 2. Organes (élus jusqu'à l'assemblée des membres 2025):

- 2.1. La composition du Comité central durant l'exercice sous revue était la suivante (par ordre alphabétique des noms):

| <b>Fonction:<br/>travail:</b>        | <b>Membre du Comité, lieu de</b> |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| Président et responsable GIR         | Budliger Armin, Stans            |
| Droit et politique                   | de Mestral Yves, Zurich          |
| Responsable du secrétariat           | Hauptli Matthias, Bâle           |
| État-major de la présidence          | Hostettler Yves, Opfikon         |
| Formation spécialisée et TIC         | Huber Marianne, Bassersdorf      |
| Bulletins LP et projets              | Löhri Cornelia, Zoug             |
| Tâches particulières                 | Piccirilli Fernando, Bellinzona  |
| Vice-président et finances           | Romano Daniel, Lausanne          |
| Relations publiques et suppléant GIR | Todic Bogdan, St-Gall            |

Réviseurs des comptes:

|                    |                           |
|--------------------|---------------------------|
| Réviseur           | Obrist Jürg, Thusis       |
| Réviseur           | Tschudin Reto, Liestal    |
| Réviseur suppléant | Blaser Daniel, Interlaken |

*«Nous avons besoin de toute la troupe, de chaque joueur de l'équipe, si nous voulons réussir.»*

Pep Guardiola

- 2.2. Le Comité central a beaucoup et intensément travaillé, conjointement avec les commissions. Nous remercions vivement les membres des commissions pour leur engagement, leur temps et leur passion au service de la Conférence et de la profession. Ensemble, nous avons accompli d'innombrables heures de bénévolat. Seul cet engagement considérable en termes de temps, de compétence professionnelle et d'opiniâtreté nous a permis de progresser.
- 2.3. Le Comité central qui n'a fort heureusement pas connu de changement personnel s'est réuni au cours de ces huit derniers mois une fois en séance à huis clos et trois fois pour des réunions d'une journée.

Malgré des discussions souvent animées et contradictoires, nous estimons néanmoins que nous avons toujours gardé une vue d'ensemble et fait preuve de clairvoyance. Au cours de l'année à venir, nous allons de nouveau nous engager avec beaucoup de force en faveur des intérêts de la Conférence et de la profession.

- 2.4. Nous sommes heureux de revoir à Zurich Frida Andreotti, qui a été nommée membre honoraire lors de l'assemblée des membres de l'an dernier. Il en va bien entendu de même pour tous les autres membres honoraires. Nous apprécions grandement ces retrouvailles annuelles!

*«Les collaborateurs qui combinent un grand cœur et un esprit vif sont imbattables»*

Rath, Carten K.

- 2.5. Personnel au sein des commissions: Martin Gianutt, syndic et responsable de l'office des poursuites de Wallisellen-Dietlikon, a été élu en qualité de nouveau membre de la commission de rédaction. Nous souhaitons à notre collègue beaucoup de satisfaction dans l'exercice de sa nouvelle fonction et le remercions pour sa disponibilité à s'engager en ce sens.
- 2.6. Roland Isler a été élu à la commission de rédaction en 1991, où la fonction d'administrateur lui a été confiée. Au cours des sept dernières années, il a en outre œuvré en tant que rédacteur en chef. Tout au long de ces années, il a ainsi contribué à la conception, à la correction et à la rédaction de 186 (!) éditions des bulletins LP.

Comme il l'avait déjà annoncé lors de sa démission du Comité central en 2021, il vient à présent de quitter la commission de rédaction avec la dernière édition de l'année 2022.

Markus Zopfi, membre de la rédaction des bulletins LP, a démissionné en même temps. Au cours des sept dernières années, il s'est engagé corps et âme comme membre de cette commission permanente et a notamment rédigé les jugements rendus en Suisse alémanique.

- 2.7. Suite à un changement de carrière, Reto Tschudin a également démissionné de sa fonction de réviseur après deux années d'activité.

Nous remercions nos trois collègues pour cette collaboration agréable et professionnelle et leur adressons tous nos vœux de réussite pour l'avenir.

- 2.8. Nous proposons à l'assemblée Stephan Boesch, président de l'association des offices des poursuites des cantons LU/NW/OW et UR, responsable de l'office des poursuites de l'arrondissement d'Hochdorf, Lucerne, en vue de l'élection comme nouveau réviseur.

Nous sommes heureux de pouvoir proposer à l'assemblée la nomination au poste de réviseur d'une personnalité compétente en la personne de Stephan Boesch.

### **3. Comptes rendus des divisions**

#### **3.1. Présidence:**

*«Un président est comme un responsable de cimetière: Il a beaucoup de monde sous sa responsabilité,  
mais personne ne l'écoute»  
Bill Clinton*

- 3.1.1. Projet «SVIT Multimedia» avec le SVIT Zurich: pour des raisons financières, nous avons différé le projet.
- 3.1.2. Augmentation du minimum vital au sens du droit des poursuites: après de nombreuses années de très grande stabilité des prix, les prix à la consommation ont de nouveau nettement augmenté depuis plus d'un an. De ce fait, différentes demandes ont été adressées au Comité central pour savoir si et quand le minimum vital au sens du droit des poursuites (montant de base) serait augmenté.

La Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse a édicté des

directives pour le calcul du minimum vital au sens du droit des poursuites pour la dernière fois le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Celles-ci ont été reprises de façon inchangée par différents cantons, alors que d'autres ont mis en vigueur des dispositions légèrement différentes. Les montants de base mensuels ne diffèrent donc guère au niveau national. Dans le contexte du renchérissement de l'an dernier, le Comité central est donc confronté à la question primordiale de savoir si les montants de base définis devront éventuellement être adaptés.

Les directives actuellement valables de la Conférence se fondent sur l'indice suisse des prix à la consommation (base 2005 = 100 points) de la fin décembre 2008 avec un niveau de l'indice de 103,4 points. De plus, les directives compensent le renchérissement jusqu'au niveau de l'indice de 110 points. Une modification des barèmes n'est par ailleurs prévue qu'en cas de dépassement d'un niveau de l'indice de 115 points. Le niveau actuel de l'indice de 108,4 points (avril 2023) ne justifie donc pas (encore) un relèvement des montants de base. Le Comité central réexamine cependant la situation actuelle tous les mois. Nous pratiquons par ailleurs aussi un échange mutuel avec la CSIAS.

Nous constatons en outre qu'une part importante du renchérissement est due à la hausse des prix des produits énergétiques. Or ces dépenses ne font pas l'objet du montant de base et sont prises en compte séparément dans le calcul du minimum vital au sens du droit des poursuites. À cet égard, nous renvoyons volontiers à notre communiqué de presse du 8 décembre 2022, à titre complémentaire.

- 3.1.3. En ce qui concerne les comptes annuels 2022 et le budget 2024, nous renvoyons aux annexes remises à l'occasion de l'assemblée des membres. De façon générale, nous pouvons constater que notre association dispose toujours d'une solide assise financière, malgré la nouvelle perte enregistrée l'an dernier.
- 3.1.4. La présence aux assemblées des membres de nos membres collectifs est très importante à nos yeux pour l'échange d'expériences. Lors de ces assemblées, des points importants tels que les activités, les problèmes ou les possibilités de soutien mutuel peuvent également faire l'objet de discussions bilatérales. Elles permettent par ailleurs d'élargir le réseau, ce que nous jugeons également très important.
- 3.1.5. Le fait d'avoir également pu participer à divers projets dont certains ont éventuellement pu avoir une incidence tout au plus indirecte sur notre travail et nos attributions souligne notre perception hors du secteur de la poursuite pour dettes et de la faillite, et montre combien notre avis circonstancié est apprécié.
- 3.1.6. La coopération avec La Poste suisse, définie par contrat, fonctionne toujours très bien. Nos délégués Armin Budliger, Yves Hostettler et Cornelia Löhri ont eu plusieurs réunions avec cette partenaire essentielle à nos activités. Le projet d'avenir portant sur l'idée d'une remise électronique (qualifiée) d'actes de poursuite au débiteur a pu être développé.
- 3.1.7. Consultations: durant la période sous revue, deux consultations détaillées sur des projets législatifs, à savoir la modernisation de la LP et l'introduction d'une procédure d'annulation des dettes en souffrance ont été initiées.

### 3.2. Droit et politique:

*«La politique c'est aussi savoir se lamenter quand  
on écrase les pieds d'autrui»  
Henri Tisot*

Au cours de l'exercice écoulé, nous nous sommes principalement consacrés à trois thèmes: la motion relative à la réduction des émoluments en matière de poursuite et de faillite, le rapport sur le postulat (18.4263) «Intégrer les impôts courants dans le calcul du minimum vital» et la procédure d'annulation des dettes en souffrance.

- 3.2.1. À propos de cette dernière: dans le cadre de la consultation relative à la procédure d'annulation des dettes en souffrance, près de 100 prises de position ont été reçues, ce qui représente un volume de 512 pages! La consultation qui a pris une grande ampleur montre que ce thème ne laisse pas indifférent. Après un premier examen, nous pouvons constater que la nécessité d'introduire une procédure d'annulation des dettes en souffrance a majoritairement été reconnue. Certains créanciers privés s'y opposent évidemment par principe. Le Conseil fédéral va désormais devoir réfléchir à l'attitude à adopter et se demander s'il maintient en l'état le projet mis en consultation.
- 3.2.2. La motion visant à réduire les émoluments en matière de poursuite et de faillite (20.3067) nous préoccupe toujours. Comme nous le savons, elle a été adoptée par le Conseil national lors de la session de printemps 2022 et transmise au Conseil des États. Le Conseil fédéral semble pour sa part être en train de finaliser le rapport sur le postulat (18.3080) transmis au Conseil national, dont le contenu est identique. Il servira de base aux discussions au sein du Conseil des États. Le contenu du rapport fera l'objet de vives discussions, auxquelles la Conférence participera activement.
- 3.2.3. Le rapport sur le postulat relatif à la prise en compte des impôts dans le minimum vital semble également être entré dans la phase de finalisation. Il aura également une importance primordiale dans les discussions politiques à venir. Ne serait-ce que dans la perspective des travaux préalables à l'introduction d'une procédure d'annulation des dettes en souffrance.

### 3.3. Membres:

*«Si tu veux aller vite, marche seul. Si tu veux aller loin,  
marchons ensemble.»  
Proverbe africain*

- 3.3.1. École spécialisée: le nombre de participants a de nouveau été très satisfaisant en cette année associative 2022 écourtée. 30 personnes au total ont pu suivre la formation de base 2021/2022. Lors de la remise des diplômes, nous avons pu féliciter 27 personnes, dont un candidat repassant l'examen, pour l'obtention de leur diplôme de collaborateur/collaboratrice spécialisé(e). Une personne a annulé son inscription à l'examen, une autre ne s'est pas présentée. Deux participants ont malheureusement échoué à l'examen. En août 2022, 27 personnes ont débuté la spécialisation 2022/23, dont trois qui se lançaient déjà dans une deuxième spécialisation. 26 personnes ont passé l'examen. Une personne a rattrapé l'examen, deux y ont renoncé. Nous avons pu féliciter 22 nouvelles personnes pour l'obtention de leur certificat de spécialiste en



matière de poursuite pour dettes et de faillite le 28 avril 2023 au Labüscher Bar à Winterthur.

- 3.3.2. En guise de préparation au brevet fédéral, nous avons de nouveau organisé une préparation complémentaire. La demande – seulement quatorze participants – était relativement modeste. Il s'agit sans doute encore des conséquences de la pandémie de Covid. Onze des participantes et participants au cours ont les examens fédéraux en ligne de mire. Fin novembre 2022, six ont obtenu le brevet fédéral.
- 3.3.3. Un aperçu de la prochaine année scolaire: la préparation complémentaire 2023 débute le 10 mai 2023 avec, a priori, 20 participants et participantes. La formation de base et la spécialisation 2023/24 sont elles aussi déjà complètes. Compte tenu de la forte demande, nous avons décidé d'augmenter le nombre de participants à la formation de base et de proposer également des leçons choisies en ligne. Grâce à cette approche, nous tentons de répondre au vif intérêt, tout en préservant la grande qualité de notre formation. Nous pourrions ensuite dresser un premier bilan à l'été 2024.
- 3.3.4. Une seule formation continue a été organisée à Lausanne avec plus de 100 personnes au cours de cette année associative écourtée.
- 3.3.5. Nos manifestations dédiées à la gestion intégrale des risques ont été bien suivies. Les participantes et participants ont été très réceptifs au mélange entre théorie (instructeurs spécialisés) et pratique (acteurs). Les différentes évaluations des cours ont révélé que les participantes et participants aux formations étaient très enthousiastes! Un maximum de 20 participants pouvait prendre part aux différents cours de formation continue. Cela afin d'offrir à chacun l'occasion d'acquérir des connaissances approfondies et pratiques. Cela a également permis à tous les participants de profiter pleinement des cours.

Nous organiserons également ces formations continues l'an prochain, à savoir sur les sites de Bonaduz, Nottwil et Zurich.

- 3.3.6. Dans le cadre des manifestations relatives à la gestion intégrale des risques, l'attention a fréquemment été attirée sur les risques liés aux exécutions dans les locaux des débiteurs. C'est la raison pour laquelle une application d'urgence a été développée pour le personnel des offices des poursuites et des faillites, en collaboration avec une société informatique. Concrètement, les fonctionnaires des offices des poursuites et des faillites peuvent s'identifier via une application avant de pénétrer dans des locaux et après en être sortis. En cas d'incident, une alerte précisant l'emplacement exact ainsi que la désignation du débiteur est transmise à des personnes préalablement définies.

Après une phase de test intensive, les fonctions de l'application ont encore été optimisées par rapport aux besoins de nos membres. Entre-temps, la société e-mergency AG, Baar, a soumis une offre très intéressante à tous les offices des poursuites et des faillites pour l'acquisition de cette application.

Le Comité central est convaincu de la nécessité et des fonctionnalités de l'application et conseille aux membres de profiter de cette offre. Aujourd'hui, la sécurité est un bien précieux et elle contribue aussi à l'attrait des emplois dans une période de pénurie de main-d'œuvre comme celle que nous connaissons actuellement.

### 3.4. Relations publiques:

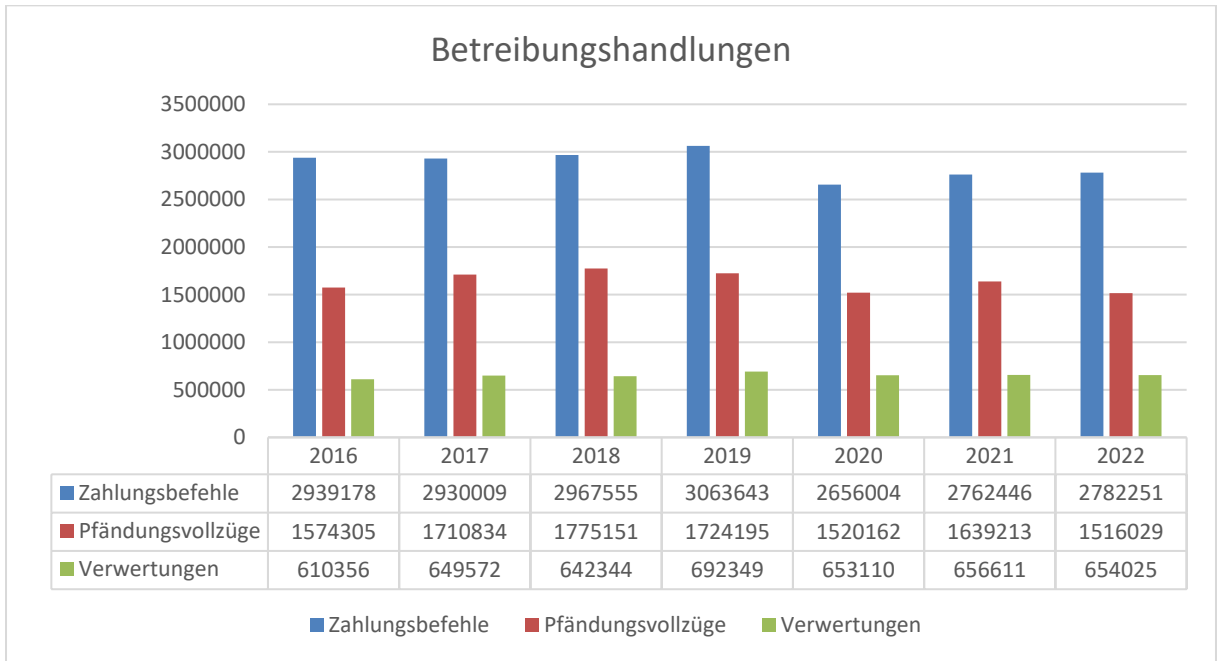
*«Il faut parler simplement, mais avoir une pensée complexe, pas l'inverse»  
Franz Josef Strauss*

- 3.4.1. Petit commentaire ORFI: sous la direction de Roland Isler (chef de projet), la commission de rédaction a engagé la révision du Petit commentaire ORFI. Des experts très qualifiés et chevronnés ont pu être engagés comme auteurs pour ce projet. La «mise sous presse» est en outre prévue cette année encore.
- 3.4.2. Modernisation des bulletins LP: le projet «Modernisation des bulletins» a pu être lancé en décembre. Différentes variantes sont actuellement examinées pour savoir comment faire passer les bulletins dans une nouvelle ère (également numérique).
- 3.4.3. Commission TIC: la commission TIC s'est penchée sur des outils en ligne destinés à la collaboration interne (Dropbox, Slack, etc.) d'une part et a engagé une vive discussion concernant l'évaluation des offres de réalisations en ligne d'autre part. Notre site Internet présente à la rubrique «Liens» une vue d'ensemble des canaux de réalisation des offices des poursuites et des faillites de Suisse.
- 3.4.4. Nous souhaitons également attirer l'attention sur nos articles publicitaires (disponibles sur notre site Web ([www.poursuite-faillite-offic.ch/fr](http://www.poursuite-faillite-offic.ch/fr))). Vous y trouverez certainement le cadeau de remerciement idéal pour différentes occasions.

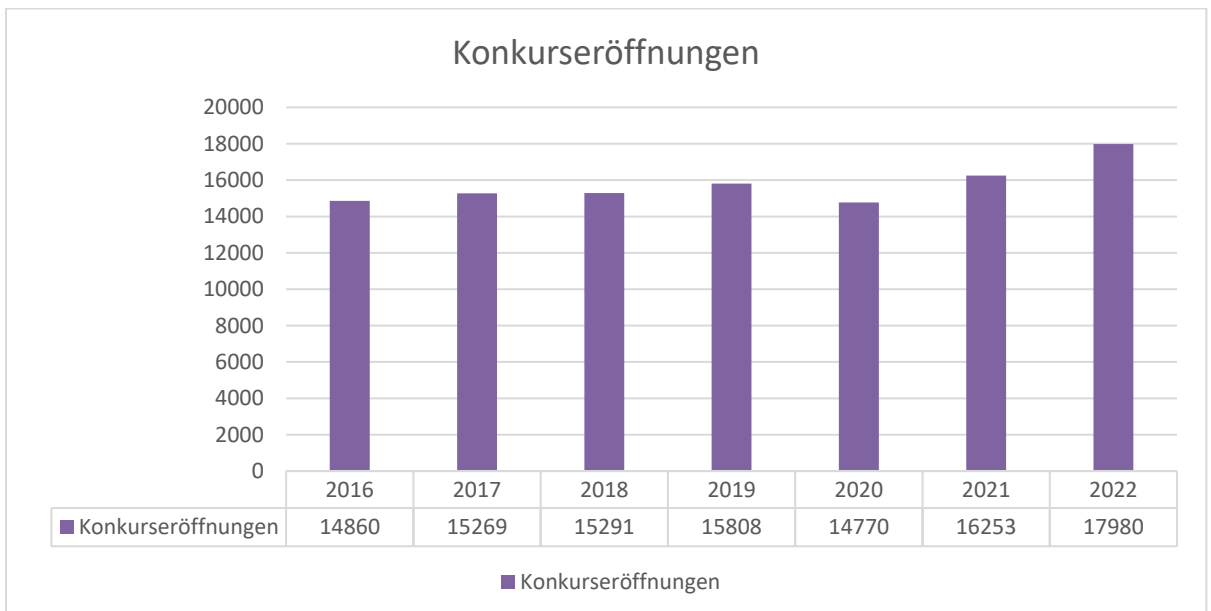
### 4. Statistiques dans le domaine des poursuites et des faillites

*«Ce que tu peux apprendre pour la vie sur n'importe quel terrain de sport:  
les statistiques sont dépourvues de toute sensibilité.  
Elles ne se souviennent que de tes buts simples, jamais de tes  
brillantes opportunités ni des buts spectaculaires que tu as failli marquer»  
Karl Heinz Karius*

- 4.1. *Statistiques<sup>1)</sup>*:  
Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), les commandements de payer ont légèrement progressé de 0,7% à 2 782 251 et les réalisations effectuées de 0,06% à 654 025, tandis que le nombre de saisies exécutées a diminué de 6,3% à 1 516 029. Les chiffres de 2022 sont comparables au nombre de procédures de poursuites dans les années 2010 à 2013 et sont nettement inférieurs aux valeurs record des années 2018 et 2019.



4.2. *Faillites*: l'année passée, 17 980 faillites (y compris les carences dans l'organisation au sens de l'art. 731b CO) ont été ouvertes, ce qui correspond à une augmentation de plus de 10,63% par rapport à l'exercice précédent. Toutes les régions de Suisse ne sont pas pareillement touchées par cette hausse. Alors que les augmentations en pourcentage les plus élevées ont été enregistrées dans les cantons de Fribourg, de Bâle-Ville, des Grisons et de Lucerne, le nombre de faillites ouvertes dans les cantons de Genève et de Vaud a (légèrement) diminué.



1) Selon le rapport et les chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique

## 5. Perspectives et conclusion

*«Un optimiste est celui qui met ses chaussures quand l'orateur déclare:  
venons-en à la conclusion»*

Anonyme

5.1. La prochaine assemblée annuelle se tiendra le vendredi 7 juin 2024 à Saint-Gall. Après une pause de 13 ans, nous pouvons de nouveau tenir notre assemblée dans le centre culturel et économique de Suisse orientale.

5.2. Enfin et surtout, nous remercions toutes celles et tous ceux qui nous apportent un soutien financier et intellectuel: les membres, les autorités de surveillance spécialisées et administratives, les membres des commissions, les réviseurs des comptes, les sponsors ainsi que le comité d'organisation de l'assemblée des membres de cette année!

Pour finir, nous avons également à cœur de remercier vivement le personnel des offices des poursuites et des faillites. Votre travail quotidien avec les parties intéressées et les individus les plus divers issus de toutes les couches sociales correspond exactement à ce dont beaucoup de gens parlent: «l'exécution forcée; l'intermédiaire entre les gens et la loi». Ce travail exige beaucoup de compétences sociales, techniques et personnelles ainsi que de la flexibilité. Votre engagement donne un sens à notre Comité. Dans cet esprit, je vous dis: «chapeau»!

5.3. Et pour terminer, nous tenons à remercier nos membres pour leur confiance à notre égard, les nombreuses discussions intéressantes, la reconnaissance, les suggestions et les feed-back critiques et nous nous réjouissons de poursuivre cette collaboration fructueuse et de qualité.

Stans, mai 2023

**Pour le Comité, le président:**

Armin Budliger